

COMITÉ DE QUARTIER DE CAUDÉРАН-CENTRE

Comité d'Animation et de Défense des Intérêts des Habitants de Caudéran-Centre

Association Loi de 1901 - Préfecture de la Gironde, n° 2-16837 le 29 février 1988 - JO du 6 avril 1988

17, rue Virginia, 33200 BORDEAUX-Caudéran - 05.56.08.29.33

cq.cauderan-centre@laposte.net

Bordeaux-Caudéran le 28 novembre 2007

Monsieur Alain JUPPÉ
Maire de BORDEAUX
Hotel de ville
Place Pey Berland
33000 BORDEAUX

Objet : Ligne autobus n°16

Monsieur le Maire,

Nous avons été sollicités par de nombreux habitants de Caudéran au sujet de la ligne autobus n°16 dans son trajet initial et habituel '*place des martyrs de la résistance-boulevards-rue Pasteur*'.

En effet, sans qu'aucune concertation avec la population n'ait été entreprise, ou pour le moins avec les associations qui les regroupent, ce trajet a été modifié privant un large secteur de Caudéran de tout transport en commun '*retour ville*'.

Tout le secteur compris entre les boulevards, l'avenue de la République, avenue Charles de Gaulle et pour partie avenue Bel air n'est plus du tout desservi, privant une importante population de moyens de transports collectifs sur ce trajet retour ville-Caudéran. Les quartiers Balaesque, Notre Dame du Salut, l'avenue Alsace-Lorraine et toutes les rues qui y débouchent se retrouvent démunies sans justification.

Il ne faut pas oublier les nombreux lycéens de Camille Jullian habitants Caudéran, qui n'ont plus d'autobus de proximité. Il n'existe plus qu'une seule ligne traversante, la ligne 51, qui dessert uniquement la partie Caudéran-centre.

Enfin, il faut noter que le passage de la ligne 16 rue Judaïque et avenue de la République fait double emploi avec la ligne 50 qui dessert cet axe vers Mérignac-centre.

A une époque où l'on prône avec raison l'utilisation des transports collectifs en les rendant attractifs au plus grand nombre, il est pour le moins paradoxal, et pour les habitants concernés incompréhensible, que cette ligne n°16 soit détournée de son trajet initial.

Il convient donc de revenir rapidement sur ce tracé qui ne satisfait pas les caudéranais concernés, la desserte du terminus actuel du tramway à Mérignac-centre étant étrangère à ce changement de trajet.

Dans l'attente d'une action dans ce sens, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
Marc GUION de MÉRITENS